



MUTUELLE SANTÉ

Trouvez la formule adaptée à vos besoins

PROCHAINES PERMANENCES
« MA COMMUNE MA SANTÉ »

FÉV. 2020

MARDI 25/02
DE 14H30 À 17H30

**LOCAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
À ARCHAMPS**

MARS 2020

MARDI 17/03
DE 14H30 À 17H30



Uniquement sur rendez-vous : 05 64 10 00 48
www.macommunemasante.org

«**Mutuelle santé**» ou «**complémentaire santé**» selon les appellations, elle peut représenter un coût difficile à supporter. Avec « **Ma commune ma santé** » ne faites plus l'économie d'une mutuelle par manque de moyens.

« **Ma commune ma santé** », ce sont des contrats collectifs négociés par Actiom. Le but ? Que chacun puisse trouver la formule adaptée à ses besoins à un coût compétitif. Ce dispositif est le fruit d'un conventionnement entre la Communauté de communes du Genevois (CCG) et Actiom depuis 2017.

Comment bénéficier de «*ma commune ma santé*» ?

- être résident de l'une des 17 communes de la CCG (*liste en bas de page*) ou être commerçant, artisan, agent public dans l'une de ces communes
- **prendre rendez-vous** lors d'une permanence (*dates au verso*) au 05 64 10 00 48 ou via internet www.macommunemasante.org
- adhérer à l'association Actiom (12€)



L'association Actiom, à but non lucratif donc non commerciale, est totalement indépendante.

Son rôle : négocier auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles des contrats collectifs dans le but d'obtenir les meilleures conditions possibles pour ses adhérents.

Forte de 1 600 communes ou intercommunalités partenaires et environ 15 000 adhérents, l'association a du poids dans les négociations !

COORDONNÉES

ACTIONM :

(prise de rendez-vous et renseignements)

05 64 10 00 48

www.macommunemasante.org

PERMANENCES :

Locaux CCG :

38 rue G. de Mestral

Archamps Technopole - 74160 Archamps